

Audit de la gestion de l'aménagement des locaux

Office fédéral des constructions et de la logistique

L'essentiel en bref

L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) a pour mission d'héberger l'administration fédérale civile dans des bâtiments appropriés et de l'équiper en mobilier de bureau (aménagement des locaux). L'OFCL loue aux unités administratives 217 bâtiments meublés répartis dans toute la Suisse, pour un total de 31 000 postes de travail. Il acquiert du mobilier neuf à hauteur d'environ 14 millions de francs par an.

Les concepts d'hébergement 2024 et 2036 prévoient une concentration locale dans de grands bâtiments neufs (campus) et la mise en œuvre de nouveaux espaces de travail. Pour cela, l'OFCL rééquipe des milliers de bureaux. Le mobilier actuel ne remplit plus les exigences en matière de solution « multispace » et de formes de travail modernes. Le nombre de postes de travail va sensiblement diminuer avec l'introduction de places impersonnelles. Ces deux dernières années, l'expérience faite lors des déménagements dans de nouveaux bâtiments montre que, durant la phase de mise en œuvre, la modernisation entraîne la mise au rebut de plus de 20 000 palettes de mobilier d'intérieur par an pour 4000 postes de travail. Dans les prochaines années, près de 17 000 postes de travail seront concernés par ces mesures.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné si les exigences en matière d'économie, de développement durable et de droit ont été prises en compte de manière appropriée tout au long du cycle de vie des produits. Il est arrivé à la conclusion que l'OFCL tient dûment compte des aspects liés au développement durable dans sa gestion. Trop souvent, cependant, les nouvelles acquisitions s'écartent de l'assortiment standard établi.

Un degré élevé de standardisation pour une nette augmentation de la durabilité

Les trois dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable sont ancrées dans la stratégie de développement durable de l'OFCL depuis 2019. Toutefois, contrairement à ce qui se passe dans le domaine des achats, il n'existe pas d'exigences de durabilité pour la gestion des produits existants. Malgré cette incertitude et la grande marge de manœuvre, le domaine Logistique de l'OFCL aligne ses mesures stratégiques et opérationnelles sur des impératifs non seulement économiques, mais aussi clairement écologiques et sociaux. La promotion de l'économie circulaire est un pilier stratégique.

Dans ce contexte, il serait important que l'administration fédérale généralise le recours à la gamme standard pour l'aménagement des locaux. En effet, en raison de la grande marge de manœuvre dont jouissent les organisations utilisatrices, la part en valeur de nouvelles acquisitions n'est que d'environ 50 %. Il n'est pas possible de gérer efficacement une telle diversité dans l'aménagement de l'espace. Il existe aussi des limites à la durabilité, par exemple en ce qui concerne la réutilisation. Le CDF recommande à l'OFCL de créer les conditions permettant d'augmenter autant que possible le degré de standardisation.

La vente des équipements non standard constitue actuellement une bonne solution

L'OFCL couvre environ 25 % des besoins annuels en mobilier avec des équipements d'occasion rendus par les offices. Cependant, en raison du remplacement du mobilier susmentionné, une grande quantité de meubles non standard reste intacte. Dans la mesure du possible, ceux-ci seront utilisés à des fins provisoires ou cédés à d'autres entités fédérales tels que les EPF. Pour la grande quantité restante, l'OFCL a réussi à trouver un canal de vente avec un distributeur privé, ce qui permet de mettre ces meubles à disposition d'utilisateurs externes à l'administration fédérale.

Plutôt que de vendre, la restauration ou la transformation sont d'autres solutions pour prolonger la durée de vie du mobilier de bureau. Pourtant, transformer un ancien meuble en quelque chose de nouveau demande des efforts considérables, et le marché suisse n'est pas encore assez mûr pour absorber des quantités aussi importantes. Dans ces conditions, il est compréhensible que l'OFCL n'ait pas recours à cette étape du cycle de vie des produits. Toutefois, dès que l'évolution du marché le permettra, la Confédération devrait examiner cette possibilité.

En moyenne, seulement 10 % du mobilier rendu finit par être valorisé. Cela correspond à environ 400 à 500 tonnes de matériaux, dont les deux tiers sortent définitivement du cycle avec le recyclage thermique. Il est en partie inévitable, malgré ses effets négatifs sur l'environnement, mais le CDF déplore le manque de prise en compte de l'aménagement des locaux dans le rapport relatif au développement durable de l'OFCL.

Texte original en allemand